Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 41 (1912)

Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des enfants s'étend très rapidement. C'est ainsi que M. Pelsma a étudié patiemment les mots dont dispose une petite fille, intelligente et riche, élevée par sa mère surtout. Il a noté d'abord tout ce que l'enfant dit spontanément. Il a provoqué l'expression de mots supposés connus. Il a montré des objets et en a demandé le nom. Il a suggéré à l'enfant d'engager telle conversation avec sa poupée ou ses jouets. Enfin, il l'a priée de noter tous les mots qu'elle connaissait et qui lui passaient par la mémoire. On ne saurait être plus méticuleux. Et M. Pelsma a pu dresser de longs tableaux précis et complets où sont énumérés, âge par âge, les vocables employés par sa fille ; à 12 mois, 10 mots ; à 24 mois, 379 ; à 36 mois, 681 ; à 4 ans, 1,278 mots, les noms propres étant exclus. Le chiffre supposé par M. Payot pour des adultes est bien dépassé.

M. Aufroy, un Français, après une sérieuse enquête a pu établir le tableau suivant des mots, sinon prononcés, du moins compris : à 7 ans, 4,000 mots ; à 8 ans, 6,300 ; à 9 ans, 8,100 ; à 10 ans, 10,200 ; à 14 ans, 19,800. C'est beaucoup !

Nous pourrons tirer une conclusion de ces données qu'on pourrait multiplier. C'est que la famille et le milieu social fournissent à l'enfant un vocabulaire plus riche qu'on ne le croit. L'école n'a pas à négliger cet apport de savoir extra-scolaire. Elle doit s'en servir et l'organiser, car il est informe, et le préciser, car il est souvent vague et approximatif, le corriger, car il est impropre souvent et le compléter enfin. Mais il est absurde de l'ignorer ou de le méconnaître.

Eugène DÉVAUD

BIBLIOGRAPHIES

I

Orthographe des noms des communes politiques déclarée obligatoire pour les administrations fédérales, in-8°, de 112 pages, Berne, Imprimerie Hans Feuz.

Ce travail indique l'orthographe des noms des communes suisses d'après les arrêtés du Conseil Fédéral. Il contient, en outre, un aperçu de la division du territoire politique de la Confédération, l'indication de la langue prédominante, les autorités, le chiffre de la population résidente au 1er décembre 1910, la division administrative des cantons, etc. Dans un index alphabétique, figurent tous les noms synonymes des communes politiques. Autant que nous sachions, c'est pour la première fois que l'on a indiqué, pour toutes les communes, le numéro de leur feuille respective dans l'atlas topographique Siegfried. Cette dernière innovation intéressera surtout les cercles militaires.

II

L'humilité, fondement de la vie chrétienne et religieuse par l'abbé E. Descloux, prêtre du diocèse de Lausanne et Genève. Plaquette in-12 de 89 pages avec une préface, Fribourg, Imprimerie de l'œuvre de St-Paul, 1912.

Tout le monde connaît les opuscules pleins de doctrine et déjà nombreux, qu'a publiés le dévoué curé de Matran. L'infatigable auteur a successivement exposé les devoirs des époux avant et après le mariage, les devoirs des parents et des enfants, les ravages de la boisson et les motifs d'entrer dans le tiers ordre. Aujourd'hui, il donne un important travail sur la vertu trop méconnue de l'humilité. Après avoir solidement établi que chacun possède une certaine dose d'orgueil plus ou moins dangereuse, il indique le remède que la religion prescrit pour combattre et vaincre cette passion insinuante et commune : il faut pratiquer l'humilité nécessaire à tous ceux qui veulent vivre chrétiennement, se sanctifier et atteindre la perfection. Mais pour déterminer l'homme à entrer dans cette voie qui répugne à la nature, il importe qu'il réfléchisse aux avantages que procure cette vertu. M. Descloux les énonce et les énumère. Il n'en trouve pas moins de huit. Il importe aussi qu'il emploie les moyens mis à notre disposition pour acquérir cette vertu si agréable aux yeux de Dieu et des hommes? Ils sont nombreux. Les uns sont empruntés à la connaissance de nous-mêmes, et les autres aux exemples que donnent Jésus-Christ et les saints, aux travers ridicules, malheureux et criminels, dans lesquels tombent les orgueilleux. Par dessus tout, la prière est nécessaire. Enfin pour joindre l'exemple à la théorie, M. Descloux termine par l'indication des différentes manières, dont on peut faire des actes d'humilité. Ce petit traité est digne de prendre une place d'honneur parmi ses devanciers.

III

La revue des familles illustrée, le numéro du 20 Janvier compte 16 pages et 11 gravures. 10 cent. le numéro. S'adresser à l'imprimerie H. Butty. Estavayer-le-Lac.

Sommaire du numéro du 20 janvier : Prêtons à Dieu (poésie) (Emilien Pegon). — Francfort-sur-le-Mein (A. B.). — M. le Dr Musy, Conseiller d'Etat fribourgeois (Pax). — Le vieux cahier (M. B.). — Entre Prince et Evêque (Solandieu). — La première poupée (poésie) (E. Vacarino). — Courrier de la semaine. — Petites nouvelles. — L'aviation en France : Après le tramway, l'automobile funéraire. — Feuilleton : Ma Cousine Nicole. — Louise de la Cropte. — Economie domestique. — Illustration. — Lit pour malade. — Corbeille à ouvrage. — Recettes utiles. — Recettes de cuisine.

IV

Revue de Fribourg. — *Sommaire du numéro de janvier 1912.* — *Bernard Allo :* Le Bouddhisme primitif. — *N. Peissard :* Un épisode du Sonderbund. — *Arnold van Muyden :* Souvenir que S. M. Charles X garda de Mmes de Genlis et de Staël. — *A. Feugère :* Chronique. — L'explication française à propos d'un livre récent. — A travers les Revues. — Livres nouveaux.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Bâle. — Le synode scolaire libre de la ville de Bâle a tenu dernièrement une assemblée à laquelle ont pris part le directeur du Département de l'Instruction publique, M. le Dr Mangold, quelques inspecteurs scolaires, ainsi qu'une centaine de membres du corps enseignant. On a discuté un rapport sur l'utilité des certificats scolaires.

Après un vif débat, les conclusions suivantes furent adoptées : les certificats scolaires ne doivent pas être considérés sans autre comme l'indication des aptitudes spéciales de l'élève à l'une ou l'autre profession. Ils n'ont qu'une valeur relative. Ils sont indispensables dans l'administration scolaire et surtout pour la détermination des promotions.

La proposition d'organiser des exercices réguliers de compositions uniformes et d'exiger des élèves un examen d'admission au gymnase souleva une vive opposition. On fit valoir en faveur de l'introduction du système des compositions qu'il fournit un critère uniforme pour l'appréciation des classes parallèles. On souhaita qu'il fût adopté même pour la classe primaire précédant le gymnase. Les adversaires de ce système ont objecté qu'il pourrait engendrer des mésintelligences parmi le corps enseignant et des appréciations erronées sur la valeur des maîtres.

L'assemblée a adopté sur ce point la conclusion suivante : pour que les notes acquièrent une signification constante dans tous les établissements, des compositions régulières et uniformes, préparées d'entente entre les différents maîtres, devraient être introduites. Les élèves se présentant pour être admis au gymnase, à l'Ecole réale et à l'Ecole supérieure de jeunes filles peuvent être astreints à subir un examen.

La proposition de réduire le nombre des témoignages à trois ou deux par an a été rejetée ; on a estimé que les